



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra lundi le 12 septembre 2022, le projet de Règlement numéro 533-22 Décrétant les travaux de réfection de la Montée Breault sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h00 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795, rue Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi de 7 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 16 h. Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 9<sup>e</sup> jour de septembre 2022.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
Audrée Pelchat

**Certificat de publication (règlement no. 533-22)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Sébastien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9h00 et 10h00, le neuvième jour de septembre deux-mille-vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour de septembre deux-mille-vingt-deux.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
Audrée Pelchat